

TARIFS pour tous les accueils de loisirs 2022 (version plaquette été 2022)

A compter du vendredi 08 juillet 2022

Domiciliés à Cholet	Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Journée sans repas
CAF et MSA			
Quotient de 0 à 300	7,20	2,40	4,10
Quotient de 301 à 500	7,80	3,25	5,60
Quotient de 501 à 720	8,35	3,50	6,00
Quotient de 721 à 996	9,50	3,85	6,85
Quotient de 997 à 1500	12,25	4,90	8,55
supérieur à 1500	14,65	5,80	10,25
Revenus non communiqués	19,25	8,20	14,25

Domiciliés hors Cholet	Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Journée sans repas
CAF et MSA			
Quotient de 0 à 300	8,85	2,95	5,00
Quotient de 301 à 500	9,65	4,00	5,95
Quotient de 501 à 720	10,00	4,25	6,00
Quotient de 721 à 996	12,20	4,95	8,55
Quotient de 997 à 1500	15,55	6,15	10,80
supérieur à 1500	18,65	7,50	13,05
Revenus non communiqués	23,20	9,70	17,05

- Tarif garderie péri centre :

* Unité pour toute demi-heure de présence de l'enfant : 0,50€ p/enfant/demi-heure

* Présence de l'enfant à la fermeture de la garderie (18 h site des Noues, 18 h 30 autres sites) : pénalité forfaitaire : 10 € p/enfant.

-Important :

- Dans le cas où la famille fournit le repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI), pour l'accueil de loisirs d'une journée, le tarif journée sans repas sera appliqué"
- Dispositions particulières pour les familles non allocataires sans revenus : le tarif Cholet " Résidant à Cholet - quotient 0-300 " sera appliqué.
- Aide CCAS possible pour les quotients inférieurs à 600 : se renseigner au Pôle Social, Avenue Maudet.
- Il convient de se rapporter au Règlement de service pour les modalités liées à la facturation des absences.

-Modalités de paiement :

Paiement en ligne, prélèvement automatique ou à défaut auprès de la Trésorerie Municipale, en chèque bancaire, espèces, CESU (enfants de moins de 6 ans) et chèques vacances, selon les conditions précises de chacune de ces modalités.